



Urgent expulsion sans dette de loyer

Par **Pascale Da costa**, le **01/05/2018 à 18:15**

Bonjour

J'ai eu une dette de loyer de 17000 euros j'ai tout régulariser il y a 5 mois or mon propriétaire a saisi le tribunal pour mexpulser il ne voulait pas renouveler le bail j'ai 2 mois pour quitter les lieux que dois je faire? je suis seule avec 2 enfants as til le droit?Merci d'avance

Par **youris**, le **01/05/2018 à 18:24**

bonjour,

si c'est le tribunal qui a pris cette décision, elle est exécutoire.

le bailleur peut refuser de renouveler le bail pour un motif légitime et sérieux, le retard dans le paiement des loyers peut être un motif de non renouvellement du bail.

votre bailleur préfère avoir un locataire qui paie régulièrement ses loyers comme prévu dans le bail de location que d'avoir un locataire qui a 17000 € de retard de loyers car votre bailleur a des charges à payer.

salutations

Par **Pascale Da costa**, le **01/05/2018 à 18:42**

Bonsoir j'ai tout régler et malheureusement en étant sous chimiothérapie une perte de salaire...